

Inauguration du monument Veillon le 22 septembre 1872

Autor(en): **Lecomte**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **17 (1872)**

Heft 24

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-333096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

comité spécial sur la révision de l'organisation militaire suisse. Nous recommandons à tous ceux qui le peuvent la lecture de ce document qui mérite toute notre gratitude tant par l'esprit de conciliation qui l'a dicté, que par les solides et réelles connaissances dont il témoigne. »

INAUGURATION DU MONUMENT VEILLON LE 22 SEPTEMBRE 1872.

Discours prononcé par le colonel fédéral Lecomte (1).

Mesdames et Messieurs et chers camarades,

Le comité du monument m'a demandé de rappeler ici les traits principaux de la carrière militaire du colonel Ch. Veillon, et comme son ancien adjudant personnel et chef d'état-major, ayant fait sous lui tous mes grades, l'invitation du comité a été un ordre pour moi ; je dirais un ordre très-agréable, sans les difficultés d'un larynx malade en face d'une foule aussi imposante. Je ferai de mon mieux, en comptant sur votre indulgence.

Ch. Veillon, mort le 23 mars 1869 à Lausanne, est né à Aigle le 12 septembre 1809. Recruté en 1827 aux grenadiers de l'arrondissement il y fut successivement caporal, sergent, puis fourrier d'état-major.

Sous-lieutenant en 1831, pendant la campagne de Bâle, il devint lieutenant en 1837, capitaine en 1838 à la frontière du Jura, major en 1839, commandant en 1844 au corps d'occupation du district d'Aigle pendant les troubles du Valais. Dans tous ces services il se fit remarquer comme excellent troupier, aimable et bon camarade.

Devenu conseiller d'Etat, au milieu d'événements dont je ne raviverai pas ici le souvenir et qui appartiennent à l'histoire, il dut s'occuper activement de haute administration militaire et civile et prendre une large part aux discussions d'organisation militaire fédérale et cantonale qui se présentèrent. Ses solides connaissances théoriques et pratiques ainsi que son bon sens supérieur eurent souvent l'occasion de s'y faire utilement remarquer.

Nommé colonel fédéral en automne 1847, il fit comme brigadier, puis comme chef d'état-major de la forte division Rilliet, la campagne du Sonderbund. Il rendit de bons services à Fribourg et en Valais. Ce fut sa principale campagne ; il la savait dans tous ses détails et il aimait à les raconter en faisant la part d'autrui plus que la sienne. Mais nous passerons rapidement encore sur cette période pénible et nécessaire de notre histoire nationale, pour ne nous rappeler que celle plus douce de la réconciliation qui y succéda, réconciliation scellée à nouveau par un vote récent et solennel, où nous avons dû admirer les nobles vertus républicaines de nos confédérés catholiques de Fribourg, du Valais et de toute la Suisse primitive. Ils ont retrouvé leurs dignes aïeux, les fondateurs de la Suisse, et nous, nous avons retrouvé en eux de vrais frères. Le colonel Veillon serait heureux aujourd'hui de serrer publiquement la main de ses adversaires de 1847. Faisons-le à sa place et en son nom, nous qui déplorerions qu'on rouvrit en Suisse l'ère des luttes confessionnelles.

En 1852 Ch. Veillon commanda une brigade au dernier camp de tactique de Thounne sous les ordres supérieurs du colonel Bourgeois, à ce camp si submergé par les pluies qu'on n'y put faire, a-t-on dit, que de la tactique navale.

(1) Quelques passages de ce discours ayant été regrettamment travestis à l'occasion de récentes querelles électorales, où le nom du colonel Lecomte n'avait d'ailleurs rien à faire, nous croyons devoir publier ce discours in-extenso, tel qu'il a été donné par le *Nouvelliste Vaudois* du 27 septembre écoulé. — *Réd.*

En 1856-57, lors de la grande levée contre les menaces prussiennes, il reçut le commandement de la 1^{re} division fédérale, ayant pour brigadiers les colonels Veret et Rusca, les lieutenants-colonels Kern et Wenger, et pour chef d'état-major le lieutenant colonel Corboz. A cette division, cantonnée aux environs de Baden (Argovie), de Bülach, etc., devait incomber une lourde et belle tâche. On ose en parler aujourd'hui, car par la création du nouvel empire germanique, englobant aussi la pauvre Alsace, les conditions de défense de notre ligne du Rhin sont totalement changées. En 1857 cette ligne, maintenant tournée, avait toute sa valeur, et notre brave général Dufour, dont la prudence connue n'est pas l'inertie, aurait su en profiter. Il ne se serait pas renfermé dans une défense passive ; il voulait paraître-il, défendre Bâle en avant de Bâle, en jetant le gros de l'armée fédérale sur la gauche de l'ennemi qu'il eût acculé au coude du Rhin ; Bâle eût été l'enclume, le gros de l'armée fédérale le marteau, et la pointe du marteau eût été fournie par la 1^{re} division, le bataillon genevois n° 20 en extrême avant-garde. (1)

Quel qu'eût été le résultat final contre un adversaire qui s'est montré, depuis lors, si sérieux et si redoutable, la division Veillon eût fait son devoir honorablement, comme toute l'armée d'ailleurs pleine de courage et de mâle résolution. A bon droit la Suisse put être fière de cette armée ; le canton de Vaud plus encore. Il en fut trop fier peut-être et plus tard on le lui fit payer trop cher. Alors il fournissait à la Confédération, outre de nombreux et hauts fonctionnaires civils, pas moins de cinq divisionnaires, y compris le commandant de la défense de Bâle, si bien qu'un de nos frères jumeaux d'Argovie, dont l'esprit attique n'est pas toujours dépourvu d'une fraternelle jalousie, disait que c'était la guerre des *Welsches* contre la Prusse. Ces chers frères jumeaux ont bien su se rattraper depuis lors et faire des campagnes moins bruyantes mais plus fructueuses. (2)

Des cinq divisionnaires vaudois de 1856-57, trois y compris Veillon, Ch., ont déjà pris congé de cette terre, et nous ne manquerons pas cette occasion unique de prendre aussi congé d'eux. Rappelons Bourgeois de Corcelettes, ce type splendide et parfait d'officier général, savant, expérimenté, toujours digne, toujours calme, plein de vigilance et de sûreté, majestueux de stature, d'expression et de commandement, sachant imposer d'un seul regard ferme et froid l'obéissance, la confiance et le bon ordre autour de lui. — Frédéric Veillon, le frère aîné de Charles

(1) A cette occasion M. le général Dufour nous a fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante, qui constitue un document historique bon à enregistrer.

Genève, le 29 septembre 1872.

Monsieur le colonel.

Je suis bien aise de vous dire que vous ne vous êtes point trompé dans ce que vous avez dit au sujet de mon plan de campagne de 1857. Vous avez, selon l'expression vulgaire, *mis le doigt dessus*. Je me proposais, le cas échéant, d'agir extérieurement pour refouler, si possible, l'ennemi dans l'angle du Rhin.

Voulant, dès le début, défendre nos frontières par l'offensive, j'avais fait ajouter à mes instructions que « si les circonstances l'exigeaient je serais autorisé à *sortir des frontières*. »

C'était mon plan pour le début, quitte ensuite à me rabattre sur nos lignes naturelles de défense et à disputer le terrain pied à pied, tant que nos ressources y auraient suffi.

Si le succès n'eût pas répondu à cette stratégie, elle eût du moins surpris bien du monde, et l'honneur suisse n'y eût rien perdu.

Agréez, etc.

Général G.-H. DUFOUR.

(2) On sait que la plupart des hauts emplois militaires de la Confédération sont actuellement aux mains d'Argoviens. Ce n'est pas là un crime assurément, les titulaires étant tous fort capables et honorables ; mais le fait a bien sa valeur de statistique en regard des remarques de 1856 contre le nombre, trouvé excessif alors, des divisionnaires vaudois, et surtout en regard du grand motif des centralisateurs militaires actuels : faire disparaître les « inégalités choquantes » qui existent entre les Cantons et mieux répartir les charges. — *Réd.*

notre dernier et brillant inspecteur général des milices, aussi un grenadier par la taille et par le cœur, esprit vif et original, nature ouverte, abondante, généreuse à l'excès. Malgré la maladie qui l'enleva au service actif pour le traîner lentement vers la tombe, à peine fermée aujourd'hui, son souvenir est resté comme un modèle, à beaucoup d'égards, d'inspecteur-général, même après le ferme et sévère colonel Gély, autre type d'excellent administrateur, également mort cette année. — Sont encore manquants ici : Veret au zèle empressé et infatigable, aux formes constamment avenantes ; Kern, ce Vaudois d'adoption, que nous aimions tous depuis ses séjours dans notre Canton comme inspecteur fédéral, jeune et belle carrière trop tôt brisée pour nous, pour Bâle et pour la Suisse entière ; Wenger, vive et sympathique intelligence, caractère franc, libre et aimable, riche nature d'officier et de citoyen ; Corboz, ce soldat-vigneron si consciencieux, si enthousiaste de son district et si heureux sous les drapeaux, chantant également bien « le canton de Vaud si beau » sur les bords du Rhin et « les bords du Rhin » sur les côtes d'Epesses. — Et n'oublions pas Veillard, le brave et modeste vétéran, toujours ardent au service, toujours jeune sous sa vieille et fière moustache, un ami d'enfance des Veillon, aussi de ce Grand-district inépuisable en bons patriotes et en braves troupiers. Nos adieux à ces anciens frères d'armes, à ces aînés qui nous ont tracé, chacun dans son genre, des voies honorables et qui eussent sans doute gagné aussi leur monument sur les cœurs des soldats vaudois, s'ils avaient eu l'avantage, comme Ch. Veillon, de porter l'uniforme jusqu'à la dernière heure. Nos adieux aussi à de plus jeunes camarades, au major Chausson, aux lieutenants-colonels Nicolier et Davall, au colonel van Berchem surtout, de si riche espérance, le créateur de nos écoles de tir, tous fauchés à la fleur de l'âge !

Dans la mise sur pied de guerre de 1860, contre l'annexion de la Savoie à l'empire français, Charles Veillon se retrouva à la tête d'une belle division fédérale, la 3^{me}, avec les colonels Barman, de Salis Jacob, Scherz et de Greyerz comme brigadiers, division occupant Lausanne et ces rives-ci du Léman. Le temps n'est pas encore venu de parler très-haut des services qu'il rendit au pays en cette circonstance. Cependant on en sait déjà quelque chose dans le public. On sait que, tout en se déclarant prêt à conduire immédiatement sa division partout où on l'ordonnerait, il combattit vivement, comme conseiller d'Etat vaudois et comme membre d'un conseil de guerre, le projet de faire résoudre par l'occupation militaire de la Savoie la difficulté pendante avec la France. La sagesse de cette opinion, la seule raisonnable dès qu'on n'avait pas effectué l'occupation *pendant* la guerre même, fut bien prouvée par les événements subséquents.

La campagne, ou plutôt l'équipée projetée, ayant échoué avec et par celle du fameux John Périer, en même temps que se tranchait finalement contre nous le nœud du conflit, sauf quelques points secondaires encore en suspens, le colonel Veillon porta en bonne partie le poids des déceptions éprouvées. On lui garda rancune en divers parages : à Berne, cela va sans dire ; à Lausanne, où les partis cantonaux rudement engagés alors n'en étaient plus à peser la valeur intrinsèque des arguments de combat ; à Genève surtout, où de légitimes appréhensions s'étaient compliquées de séduisants rêves condamnés à s'évanouir.

Mais partout, au fond sinon dans les apparences, on revint promptement à de plus justes appréciations. Genève entre autres, dont le riche romantisme politique n'a jamais affaibli la constante courtoisie envers ses voisins vaudois plus positifs, Genève revint vite à d'excellents sentiments envers le colonel Veillon, longtemps son inspecteur fédéral ; de même qu'elle paraît s'être éprise depuis lors de rêves bien différents sur un point vital de la question, à en juger par l'effroi que lui cause aujourd'hui la seule ombre d'une crose épiscopale.

En 1863 le colonel Ch. Veillon commanda une division au grand rassemblement de troupes de la Haute-Argovie, sous les ordres du colonel de Salis Edouard. On sait que ce rassemblement fut un des mieux réussis, et que le colonel Veillon

eut une bonne part dans cette réussite. Néanmoins ce fut, sauf quelques inspections ou commissions, son dernier service actif fédéral. Son tour de commandement de rassemblement de troupes fut sauté trois fois au profit de collègues plus jeunes que lui, d'ailleurs officiers de mérite, justement estimés, respectés et aimés de tous, mais qui, sans leur faire aucun tort, n'avaient à ces commandements aucun titre de plus que le colonel Veillon. Celui-ci se fâcha tout de bon cette troisième fois. Il refusa nettement et dignement de fonctionner dans ces sous-ordres anti-hiérarchiques, et je tairai ici, par esprit de conciliation, les raisons qui lui furent données en excuse de ces passe-droits.

Dès lors il se consacra plus complètement aux troupes vaudoises, dont il était le chef d'infanterie et le chef-instructeur depuis 1862. Ses concitoyens vaudois, qui purent le voir de près à l'œuvre, apprécièrent ses excellentes qualités, son activité dans l'instruction et l'inspection, ses connaissances étendues, son bon cœur, son sens droit, son esprit de justice, sa vie simple et républicaine en même temps que sa sévérité hiérarchique et sa fermeté toute paternelle. Ils ont aisément oublié sa rudesse extérieure, plus apparente d'ailleurs que profonde, ses boutades et taquineries de place d'armes, venant d'un zèle parfois excessif pour le service et pour tous ses détails, jamais de préventions personnelles. Ils ont aimé cet homme du devoir sans calcul ni malice, à l'échine roide mais aux allures familières, naïf de langage, content de peu, simple et sobre pour lui-même et fastueux pour ses convives, entré jeune et riche aux affaires publiques pour n'en sortir, à 60 ans, que par la mort et tout près de l'indigence.

Et ils lui ont spontanément élevé ce monument funéraire, œuvre d'art franche, fidèle, ferme, modeste, comme les sentiments qui l'ont dictée.

C'est en effet, comme vient de le dire M. le capitaine Braillard, le monument de l'amitié et de la confraternité d'armes, non de l'ostentation ou des passions politiques, un simple et beau médaillon de famille, un peu massif peut-être ; un témoignage d'affection de la grande famille militaire vaudoise à l'un de ses membres dévoués, qui lui avait fait honneur dans tous ses grades, comme caporal et comme divisionnaire, aux bords du Rhône et sur ceux du Rhin ; encouragement aussi aux jeunes membres de marcher sur les traces de leur aîné et si possible d'arriver à faire mieux encore pour le bien de la commune patrie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Voici les propositions de la commission du Conseil national chargée d'examiner le rapport du Conseil fédéral *sur les comptes de l'occupation des frontières* et sur la *gestion du commissariat* pendant les levées de troupes de 1870 et 1871 :

« 1. Le Conseil fédéral est invité à soumettre à un examen la question de la révision du tarif des indemnités à payer aux communes pour l'entretien des troupes.

« 2. Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il ne devrait pas être émis des dispositions légales tendant à dispenser du service militaire, en vertu de leurs fonctions administratives, les fonctionnaires de l'Administration militaire et ceux du commissariat des guerres, leurs fonctions devant être considérées comme un équivalent du service militaire.

« 3. Les comptes sur la levée de troupes de 1870 et 1871 sont approuvés.

« La commission part de la supposition que des comptes supplémentaires seront dressés et soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale, tant au sujet de l'avance de fr. 58,500 faite au médecin en chef de l'armée fédérale, que sur le solde de fr. 19,533. 29 résultant des comptes. »
